

Mercredi 24 Octobre 2012 - n°623

Attractivité - Campagne de communication : Les villes moyennes valorisent leurs atouts auprès des franciliens
Santé - Tous les territoires ont droit à la santé
Transport - Modernisation du réseau ferroviaire : priorité aux lignes classiques
Environnement - Préparer la Semaine de la réduction des déchets

Economie - Journée sur le foncier du Réseau des acteurs de l'Habitat

Economie - La Maison européenne des pouvoirs locaux français plaide en faveur du maintien du programme européen d'aides aux plus démunis (PEAD)

Economie - Préconisations du CESE pour la filière automobile

ATTRACTIVITÉ



Campagne de communication : Les villes moyennes valorisent leurs atouts auprès des franciliens

Les habitants des villes moyennes le crient haut et fort : leur vie a changé lorsqu'ils ont quitté l'Île-de-France pour s'installer dans l'une de ces 200 villes à taille humaine. Leur pouvoir d'achat a augmenté, leur confort s'est considérablement amélioré sur les plans personnel, familial comme professionnel, et tous chantent l'ode à la vie retrouvée.

Conscientes de ces atouts, désireuses de les faire davantage connaître auprès des jeunes cadres et des entreprises, six villes ont décidé de faire parler d'elles et de dévoiler en particulier leur qualité de vie.

Une tribune d'expression dans un quotidien francilien

Sous l'impulsion de Vitré, la Fédération des Villes Moyennes, coordinateur et cofinanceur de l'opération, a lancé sa première campagne de communication dans un quotidien gratuit bien connu des franciliens : Direct Matin.

Six villes pilotes se sont accordées pour participer à cette campagne au

caractère tout à fait novateur. Au fil de quatre publications, les villes et agglomérations d'Albi, Beauvais, Chambéry, Quimper, Saint-Dié-des-Vosges et Vitré démontrent aux jeunes cadres franciliens qu'il est possible de quitter le stress de l'Île-de-France sans renoncer au confort de la vie en ville, qu'il est possible d'améliorer sensiblement sa qualité de vie en « gagnant la province ».

4 arguments de poids pour attirer cadres et entreprises

En quatre publications, les six villes mettent en avant, avec le concours de la FVM, les avantages à habiter en villes moyennes, à travers les témoignages de familles, salariés et chefs d'entreprises qui ont vécu en région parisienne avant de faire le choix de s'installer en ville moyenne.

Quatre publications, quatre arguments de poids à même de séduire les entreprises et leurs cadres : vivre en ville moyenne, c'est prendre le temps de vivre (11 octobre 2012), gagner en pouvoir d'achat (16 octobre 2012), bénéficier de services de proximité et de qualité, trouver des conditions favorables pour entreprendre.

Découvrez les deux premiers numéros de ce publi-reportage :

[11 octobre : lien vers la publication 1](#)

[16 octobre : lien vers la publication 2](#)

Et rendez-vous mi-novembre, pour les deux prochaines publications.

SANTÉ



Tous les territoires ont droit à la santé

L'accès à la santé est l'une des préoccupations majeures de nos concitoyens. Il n'y a pas un jour où un maire ne soit confronté à un problème sanitaire ou médico-social sur sa commune. Pour les maires des villes moyennes, le droit à la santé constitue, tout comme le droit à l'éducation, l'un des droits fondamentaux qu'il est indispensable de préserver.

C'est dans ce contexte que la FVM a souhaité dédier le thème de ses 3èmes *Rendez-vous de l'intelligence locale*, qui se dérouleront à Paris, mercredi 14 novembre prochain, à la question du droit à la santé sur tout le territoire.

Deux tables-rondes rythmeront les débats avec qui aux côtés des élus des villes moyennes, des acteurs reconnus du monde de la santé. La première séquence tentera de définir une stratégie territoriale durable pour l'hôpital : coopérations entre secteur public et secteur privé, entre centre hospitalier local et centre hospitalier universitaire, alternatives à l'hospitalisation, spécificité des urgences, nouveaux outils de

coopérations... La seconde séquence apportera des réponses pour améliorer l'offre de soins sur l'ensemble du Territoire et mettre fin aux « déserts médicaux » avec les missions des agences régionales de santé, les maisons médicales, l'hospitalisation à domicile sans oublier la prévention.

Le président de la FVM, Christian Pierret, présentera lors de ces 3èmes *Rendez-vous de l'intelligence locale*, des propositions pour que tous les territoires aient droit à la santé.

Télécharger le [**programme**](#)

Télécharger le [**bulletin d'inscription**](#)

TRANSPORT



Modernisation du réseau ferroviaire : priorité aux lignes classiques

Les conclusions de l'**audit** de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) sur l'état du réseau ferroviaire français ont été remises le 15 octobre à Frédéric Cuvillier, ministre délégué chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche. **Ralentissement du vieillissement du réseau**

Alors qu'en 2005, ce même établissement helvétique avait dressé un bilan alarmant de l'état du réseau et dénoncé le risque consécutif de dégradation pouvant aller jusqu'à la fermeture de la moitié des lignes, l'audit constate aujourd'hui les importants efforts réalisés par Réseau Ferré de France (RFF),

sous l'impulsion de l'Etat et des régions.

En effet, le rapport de l'EPLF constate un net ralentissement du vieillissement du réseau. Il recommande de poursuivre et d'amplifier cet effort et de le concentrer sur les grandes lignes du réseau structurant, c'est-à-dire le réseau secondaire classique. L'EPFL salue également dans son rapport l'industrialisation de l'offre ferroviaire et la mise en place du cadencement. Il invite enfin à poursuivre l'amélioration des processus industriels.

Plan opérationnel dans 6 mois

En réponse à cet audit, Frédéric Cuvillier a décidé d'engager une nouvelle étape de cette modernisation du réseau et a demandé à RFF de lui proposer un plan opérationnel dans les 6 mois fondé autour des orientations suivantes :

- renforcer la qualité du service rendu aux usagers, notamment en améliorant la régularité des trains et en repartant des besoins de mobilité des habitants au quotidien ;
- répondre aux enjeux de capacité du réseau ferré pour mieux prendre en compte les besoins de mobilité de tous, notamment en concentrant les efforts sur le réseau classique ;
- renforcer la sécurité du réseau ferré national ;
- travailler avec les régions, autorités organisatrices des transports au plan local ;
- mobiliser les industries françaises et participer ainsi directement à la préservation et à la création d'emplois dans la sphère industrielle.

Cette démarche, qui implique l'Etat et les collectivités locales dans la définition de la stratégie de la politique des transports, laissera aussi une grande place à l'innovation, véritable levier de performance du réseau. A cet effet, Frédéric Cuvillier vient aussi de demander à RFF d'accélérer le déploiement des nouvelles technologies (commande centralisée du réseau, signalisation ERTMS...).

En application de la feuille de route présentée au Conseil des ministres le 3 octobre dernier, le ministre aura ainsi à sa disposition au printemps prochain, d'une part les conclusions de la commission d'évaluation des grands projets d'infrastructures, dont le montant a été évalué à 245 milliards d'euros par le précédent gouvernement, et d'autre part un plan opérationnel de renouvellement et d'amélioration du réseau existant.

ENVIRONNEMENT



Préparer la Semaine de la réduction des déchets

Les villes et intercommunalités qui souhaiteraient organiser, pendant la quatrième édition de la Semaine de la réduction des déchets du 17 au 25 novembre 2012, une ou plusieurs action(s) visant à sensibiliser le grand public ou un public ciblé (scolaires, salariés,...) à la réduction des déchets, ont jusqu'au 5 novembre 2012 pour s'inscrire sur le site internet dédié de l'ADEME. L'inscription est obligatoire pour assurer la validation des messages de l'opération par l'ADEME et assurer sa visibilité vis-à-vis du grand public en figurant dans les programmes régionaux des manifestations.

Action de sensibilisation

L'objectif de la Semaine est de « *sensibiliser tout un chacun à la nécessité de réduire la quantité de déchets générée et donner des clés pour agir au quotidien aussi bien à la maison, au bureau ou à l'école, en faisant ses achats ou même en bricolant* ». La Semaine européenne de la réduction des déchets est désormais inscrite dans le cadre de la campagne nationale "Réduisons nos déchets, ça déborde".

Il faut toutefois préciser que les actions sur le « tri des déchets » ne seront pas prises en compte car la thématique de la Semaine concerne uniquement la prévention des déchets.

Charte d'organisation

Selon la **charte d'organisation**, pour être labellisée, l'action proposée doit porter sur un ou plusieurs des thèmes suivants :

- « Trop de déchets » : faire prendre conscience de la nécessité de réduire le volume des déchets produits.
- « Mieux produire » : faire connaître les mesures qui permettent de réduire la quantité de déchets générés par l'activité économique (éco-conception, éco-fabrication, ...).
- « Mieux consommer » : promouvoir les produits réutilisables, peu ou pas emballés, écolabellisés ; la location plutôt

que l'achat.

- « Prolonger la durée de vie des produits » : inciter à décaler dans le temps l'achat d'un produit neuf (réparation, réemploi, don).

- « Moins jeter » : montrer les solutions qui permettent de ne pas jeter (vigilance sur les dates limites de consommation, fabrication de compost.).

Toute action portant totalement sur un thème autre que ceux mentionnés ci-dessus sera refusée. Le porteur de projets s'engage à évaluer son action après son déroulement (évaluation qualitative/quantitative), en fonction des indicateurs qu'il aura précisés sur le formulaire d'inscription. Les actions labellisées après le 5 novembre ne pourront être intégrées dans les programmes officiels. Pour en savoir plus : <http://www.moyennes.org>

ECONOMIE



Journée sur le foncier du Réseau des acteurs de l'Habitat

Le Réseau des acteurs de l'habitat, dont est membre la Fédération des Villes Moyennes, organise le jeudi 15 novembre 2012 de 9h30 à 16h30 au Centre Marceau dans le VIIIème arrondissement de Paris, une journée de travail sur le foncier.

Produire plus et plus vite de logements, notamment sociaux : cet objectif fondamental des pouvoirs publics ne pourra être atteint sans une mobilisation forte du foncier, en quantité suffisante, en qualité acceptable (des terrains bien localisés, non pollués, facilement urbanisables ...), dans des délais courts et à des prix abordables. Le Réseau des acteurs de l'habitat, en collaboration avec l'Association des Etudes Foncières, a souhaité replacer la question foncière au cœur du débat, à l'heure où une loi relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement vient d'être adoptée. L'ensemble de ces questions seront abordées tout au long de cette journée au cours de laquelle alterneront un exposé introductif méthodologique, des témoignages locaux, une table-ronde politique sur les dispositions législatives en cours et en projet et des échanges réguliers avec la salle. Pour lire l'**intégralité du programme**. Pour s'inscrire : <http://www.moyennes.org>

ECONOMIE



La Maison européenne des pouvoirs locaux français plaide en faveur du maintien du programme européen d'aides aux plus démunis (PEAD)

Les présidents de la Maison Européenne des Pouvoirs Locaux Français, dont la FVM est membre, ont appelé avec force le gouvernement français à défendre le maintien du financement du programme européen d'aides aux plus démunis (PEAD). Le compromis obtenu par la France en 2011 arrivant à son terme à la fin de l'année, un nouveau programme doit être voté avant décembre 2012.

Ce programme, doté actuellement d'un budget annuel de 500 millions d'euros concerne 18 millions de bénéficiaires en Europe et représente en France, entre 30 et 40 % des denrées alimentaires distribuées par les associations caritatives, soit 130 millions de repas. Les élus locaux rejoignent en ce sens l'appel des principales associations caritatives françaises - Croix-Rouge française, la Fédération française des banques alimentaires, les Restos du Cœur, et le

Secours Populaire français – inquiètes des conséquences directes d'une telle décision pour les personnes les plus démunies.

Déjà remis en cause fin 2011, ce programme avait pu être maintenu jusque fin 2013, au terme d'après discussions entre les Etats membres de l'Union européenne, certains d'entre eux considérant que l'Aide sociale doit relever des budgets nationaux. Il est pourtant utile de rappeler que le budget du PEAD, représente seulement 1% du budget de la Politique Agricole Commune (PAC).

Le maintien de l'aide dans un contexte de crise

Dans un contexte de crise économique majeure et d'augmentation de la pauvreté, une diminution drastique du PEAD aurait de graves conséquences sur les populations les plus fragiles. Cette décision est d'autant plus incompréhensible que la réduction de la pauvreté figure parmi les principaux objectifs de la stratégie UE 2020.

Par ailleurs, dans une période de défiance croissante de nos concitoyens vis-à-vis de l'Europe, une telle décision participerait directement au rejet d'une Europe éloignée des préoccupations des citoyens.

Conscients que la future PAC ne pourra plus être le seul outil de financement de ce programme, les élus de la MEPLF craignent que le nouvel instrument juridique et financier proposé par la Commission européenne ne conduise d'une part à une diminution des montants et d'autre part à une réorientation des montants alloués. Ils seront donc attentifs aux discussions à venir et demandent avec force au gouvernement français de plaider auprès de ses homologues européens pour que ce programme soit sécurisé juridiquement et pérennisé financièrement dans le prochain budget communautaire 2014-2020 actuellement en discussion.

Pour en savoir plus

<http://www.pouvoirs-locaux-francais.eu>

ECONOMIE



Préconisations du CESE pour la filière automobile

La section des activités économiques du Conseil économique, social et environnemental (CESE) vient de se prononcer sur le secteur automobile français, aujourd'hui confronté à des défis considérables. Changement de regard que la société porte à une mobilité qui doit devenir « durable », quasi omniprésence de l'automobile dans les zones urbaines, remise en cause même de certains symboles...

Il y a aussi les progrès technologiques qui demeurent encore indispensables pour aboutir au véhicule « propre » afin de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des particules polluantes, la concurrence mondiale de plus en plus pressante alors qu'un pays comme la Chine représente désormais le quart de la production mondiale de voitures particulières (contre moins de 2 % dix ans auparavant)...

La France occupe aujourd'hui le 8ème rang mondial parmi les pays constructeurs avec près de 2 millions de voitures particulières produites en 2011 mais elle en avait produit 3,3 millions en 2002. Quant aux 2,2 millions de voitures vendues en France l'année dernière, la part des deux constructeurs français s'élevait à 55 % (1,2 million) en stabilité depuis plusieurs années mais en recul de plus de 20 points par rapport à 1980. Le CESE souligne que la transition en cours, qui s'apparente à une véritable mutation, sera réussie si elle permet simultanément de faire face aux difficultés immédiates rencontrées par les constructeurs français sur le territoire national, et de se préparer au paysage automobile de l'avenir.

AGENDA

Jeudi 25 octobre – Paris

Audience ministérielle auprès de Geneviève Fioraso ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Mercredi 6-7 novembre 2012 – Barcelone

Séminaire sur le traitement de l'eau

Mercredi 14 novembre 2012 – Paris

Les Rendez-vous de l'intelligence locale : Tous les territoires ont droit à la santé

Télécharger le [programme](#) et le [bulletin d'inscription](#)